

## **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2016**

Date de convocation : 27 juin 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 11, présents : 9, votants : 9

L'an deux mil seize, le cinq juillet à vingt heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. QUINTON Christian, Maire  
M. MORAND Hervé, M. HATTE Valéry, Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine,  
M. GUYOT Bruno adjoints  
Mme BALU Stéphanie, M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence,  
Mme MICHINEAU Estelle,

### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS**

M. GARNIER Arnaud, Mme GOURNAY Christelle

Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 07 juin 2016. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Vote du taux de l'indemnité des élus.
- Achat de matériel informatique pour l'école.

### **2016-56 Présentation du projet jeux par le conseil municipal des jeunes.**

Le conseil municipal des jeunes s'est présenté aux élus et a remis à chacun un document dont le contenu est rappelé ci-dessous.

Nous sommes 9 écoliers de l'école Jean-Louis ETIENNE qui avons été candidats et élus par nos camarades au Conseil Municipal des Jeunes de la commune.

*Les présents :* Ombeline Smith, Lilou Travers, Valentin Balu, Quentin Boursier, Lucas Finot, Xavier Huchet, Théo Leroyer, Bryan Metairie.

*Excusé :* Paul Lelièvre.

Depuis ce début d'année, nous nous retrouvons de temps en temps (quand le maire pense à nous !) en réunion pendant les TAP pour proposer et organiser des actions.

Lors d'une précédente réunion toutes les idées ci-dessous avaient été évoquées :

- avoir des structures de jeux pour les plus grands (de l'âge des élus présents).
- la sécurité routière (bourg et Templierie).
- un self à la cantine.
- paintball.
- mettre des filets autour de la cour de l'école.
- améliorer les sentiers pédestres.
- accrobranche.
- problème de transport pour se déplacer dans le bourg quand on habite la campagne.
- mettre un filet au terrain de tennis.

- problème du terrain multisports où il faut utiliser des ballons futsal ou en mousse qui ne rebondissent pas.

Le vendredi 26 février avec la participation de Chantal Painchaud, nous avons organisé un repas "self" à la cantine. Il a eu lieu le 22 mars et a été apprécié par tous les camarades.

Y'en a même qui sont venus manger alors qu'ils mangent chez eux d'habitude...

Et puis nous "travaillons" sur le projet qui nous tient le plus à cœur, l'installation de jeux pour les plus grands (nous !).

On a d'abord donné des idées de jeux qui nous plairaient, et puis, le 7 avril, pendant les vacances de printemps, Alexandra et Christian nous ont emmené voir des jeux à L'Hôtellerie de Flées (tyrolienne et tourniquet) et à St Fort (pyramide de corde).

Depuis la commune a sollicité des fournisseurs de jeux de plein air pour savoir combien ça coûte. On aimerait bien installer une tyrolienne, une pyramide, un tourniquet et une balançoire nid. Dans plusieurs endroits du bourg pour que tous puissent en profiter.

Mais ça coûte cher !!! 32 000 € si tout est fait, clé en main, par l'entreprise.

Sans doute, et même certainement moins, si les agents communaux réalisent la pose et les aménagements de sécurité obligatoires.

Peut-être environ 22 000 € ? Alors, on recherche des aides.

La commune a encore environ 8 000 € prévus pour cette action.

La commune pourra aussi (sans doute) obtenir des aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), à hauteur de ? 8 000 € ?

Nous ferons un choix parmi les jeux retenus en fonction du budget que nous aurons, mais si l'association pouvait aider cela nous permettrait peut-être de tout mettre en place.

Qu'en pensez vous Mesdames et Messieurs les élus ?

Merci de nous avoir écouté, et sûrement entendu.

Le conseil municipal des jeunes de St Hilaire du Maine.

Les élus sont favorables à la demande du conseil municipal des jeunes pour l'implantation de jeux extérieurs et vont les aider à concrétiser leur souhait dans la mesure des possibilités budgétaires.

Le coût du projet est évalué à 32 000 € HT. Les élus vont instruire un dossier pour solliciter la CAF à hauteur de 50%. Aide répartie comme suit 25% de subvention et 25% de prêt à taux zéro.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter la CAF pour financer le projet d'installation de jeux extérieurs initié par conseil municipal des jeunes à hauteur de 32 000€ HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2016-57 Décision modificative au budget Assainissement pour équilibrer les écritures d'amortissements.**

Monsieur le Maire indique que la trésorerie nous demande d'ouvrir des crédits supplémentaires pour l'amortissement des biens et des subventions au budget assainissement. Les écritures sont passées pour 14 793.63 € au lieu de 14 793.62 € prévu au budget soit un écart de 0,01€

La décision modificative suivante est proposé aux élus :

## Section de fonctionnement

Chapitre article	Libellé article	Dépenses	Recettes
6811-042	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,01 €	
777-042	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		0,01 €
<b>Pour mémoire BUDGET PRIMITIF</b>		<b>88 777,45 €</b>	<b>88 777,45 €</b>
TOTAL de la décision modificative n°1		0,01 €	0,01 €
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>88 777,46</b>	<b>88 777,46</b>

## Section d'investissement

Chapitre article	Libellé article	Dépenses	Recettes
28158-040	Autres immobilisations corporelles		0,01
1391-040	Subventions d'équipement	0,01	
<b>Pour mémoire BUDGET PRIMITIF</b>		<b>26 805,69 €</b>	<b>26 805,69 €</b>
TOTAL de la décision modificative n°1		0,01 €	0,00 €
<b>Total section d'investissement</b>		<b>26 805,70</b>	<b>26 805,69</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'ouvrir les sommes inscrites ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**2016-58 Renouvellement de la convention de découvert.**

Monsieur le Maire informe les élus que la ligne de convention de découvert arrive à échéance en août prochain. Il convient de décider de la renouveler. Le montant d'encours possible sollicité est de 200 000 €. Il explique le fonctionnement de la convention actuelle et indique que 3 banques ont été sollicitées, la caisse d'épargne n'a pas fait de propositions.

Il présente les 2 offres à savoir :

Le **crédit agricole** propose :

- Les frais de commission d'engagement sont de 0.60%.

Ce taux annuel est appliqué sur le montant de l'encours possible, soit sur les 200 000 € envisagés des intérêts de 1 200 €.

- Le taux Euribor 3 mois moyenné étant en mai à -0,249 %, la rémunération de la banque à 1.60%, le taux de la ligne de crédit sera de 1,351%.

Le **crédit mutuel** a répondu avec les éléments suivants :

Frais de dossier : 900 €

Taux applicable : 1,8 % (ils neutralisent l'euribor 3 mois qui est de -0,26 à 0 et appliquent leur marge de 1,80 %).

Mr le Maire précise pour information que du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, la ligne de crédit nous aura coûté :

- Commission d'engagement : 1 275 € (le taux 2014-2015 devait être un peu plus élevé que 0,6 %)

- Les intérêts sur la somme utilisée : 1 636,16 €.

L'équilibre des deux propositions se situe à une utilisation moyenne sur l'année d'environ 66 800 €. L'encours utilisé au cours de l'année à venir sera très probablement compris entre 100 000 et 150 000 €, la proposition du Crédit Agricole est donc plus intéressante.

Au vu de ces éléments Monsieur le Maire propose de retenir le Crédit Agricole avec les conditions suivantes :

**Montant** : 200 000 €.

**Durée** : 12 mois.

**Taux variable** : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,60% soit à ce jour 1,351%.

**Facturation** : Trimestrielle des intérêts et à terme échu.

**Commission** : 0,60% l'an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine.
- **Prend** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- **Prend** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, la signature de tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### **2016-59 Demande de financement d'une intervention chorégraphique à l'école.**

Monsieur GUYOT présente la demande de Madame CHAUMONT concernant le financement du projet chorégraphique de 10 heures pour la classe de GS/CP soit un coût prévisionnel à la charge de la collectivité de 380,60 € réparti comme suit :

\_ Intervention : 360,60 €

\_ Adhésion à l'ADDM 53 : 20 €

Cette intervention est organisée par l'ADDM 53 (Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse en Mayenne).

Pour rappel année scolaire 2014-2015 : 335,90 €,

2015-2016 : 342,38 €

Monsieur GUYOT rappelle que le principe de financement habituel des activités de l'école est partagé à raison de 1/3 APE (Association des Parents d'Elèves), 1/3 mairie et 1/3 parents des élèves.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de financer cette intervention soit 360,60 € et d'adhérer à l'ADDM 53.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2016-60 Choix de l'entreprise retenue pour la maîtrise d'œuvre du renouvellement des canalisations AEP et EU.**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le samedi 11 juin, les offres pour le marché de maîtrise d'œuvre du renouvellement des canalisations AEP (Adduction d'Eau Potable) et EU (Eaux Usées) ont été ouvertes. Après concertation des membres de la commission marché public, le choix se porte sur la SARL aménagements Pierres et Eau.

Les offres ont également été analysées par l'Agence Technique Départementale de l'eau qui conseille de retenir, au vu des critères de sélections, la SARL aménagements Pierres et Eau pour la somme de 10 082,50 €.

La seconde offre du cabinet B3I d'un montant de 9 768€ ne répond pas avec précision à la demande et certains points tel que le nombres de réunions, les délais d'exécutions restent inconnus.

Monsieur le Maire propose de confirmer la proposition de la commission marché public et de l'agence technique départementale de l'eau.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Choisi** la SARL aménagements Pierres et Eau pour la somme de 10 082,50 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

### **2016-61 Demande de recours gracieux pour exonération des indemnités de résiliation du réseau de chaleur.**

Monsieur MORAND rappelle que 2 familles ont transmis à la mairie une demande de recours gracieux pour exonération des indemnités de résiliation du réseau de chaleur, à savoir la famille MANCEAU et la famille BEDDES-GOURNAY.

Ces deux demandes étant arrivées en mairie les jours précédents le conseil municipal du mois de juin, une copie de ces courriers a été transmise aux élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance afin de se prononcer ce jour.

Après discussion les élus considérant que les deux familles savaient à quoi s'en tenir avant de refuser d'adhérer à la nouvelle police d'abonnement.

En conséquence et en réponse à la question des deux familles pré-citées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Refuse** d'accorder un recours gracieux à M et Mme MANCEAU d'une part et à M BEDDES et Mme GOURNAY d'autre part.

### **Point sur la situation du réseau de chaleur au lotissement des Lilas.**

N'étant pas certains que les vannes extérieures soient fermées chez les "non abonnés" un courrier a donc été envoyé pour leur demander l'autorisation de passer vérifier. A ce jour, nous n'avons pas de réponse il va être demandé à un agent de passer pour voir.

Monsieur MORAND informe les élus que depuis quelques jours, il doit y avoir une fuite inexplicquée sur le réseau. En l'attente de résoudre ce problème, le système de circulation de l'eau est remis en fonction continue pour éviter d'éventuels désagréments aux abonnés.

Il reste les modifications à réaliser par l'entreprise Bouziane-Doittée dans une maison, chez Mme Grandjean. Le matériel spécifique, compte tenu de la place disponible, est arrivé récemment et sera prochainement installé.

Le nouveau fonctionnement donne satisfaction même si quelques abonnés font remarquer que l'eau chaude met un peu plus de temps à arriver aux points de puisage. Certaines choses restent à vérifier dans quelques maisons.

### **Point sur la réunion de travail du projet d'aménagement du bourg.**

Monsieur MORAND rappelle la réunion de travail en présence de Monsieur RAIMBAULT, technicien d'Atelier du Marais, qui est intervenu mercredi 22 juin pour présenter l'esquisse du projet d'aménagement du bourg et son estimation.

Il rappelle que certains points techniques ont été évoqués et seront pris en considération par Atelier du Marais.

Pour le moment, l'estimation avec bordure granit s'élève pour :

Terrassement, voirie, réseaux et espace vert à 230 000 €

Réseaux Eaux Pluviales à 91 000 €

Soit un total de 321 000 € HT.

S'ajouteront à ces travaux les réfections des réseaux AEP et EU qui seront affectés à leurs propres budgets, et l'effacement des réseaux souples avec remise au norme de l'éclairage public.

Madame CROTTEREAU-RAGARU profite de ce sujet pour présenter la restitution du travail de l'école d'ergothérapie de Laval.

Pour l'épicerie, le trottoir situé devant la porte d'entrée n'est pas praticable pour une personne à mobilité réduite. Il faudrait une rampe au niveau de la porte d'entrée car la personne ne doit pas arriver directement sur la route. La boîte postale n'est pas accessible pour une personne en fauteuil, il faudrait la changer de côté. La largeur de la porte d'entrée du bureau de poste est correcte mais pas la pente et il y a des marches vers l'intérieur.

Au niveau de la mairie, l'école d'ergothérapie propose de réaliser un stationnement sur le côté de la mairie avec un emplacement handicapé et de créer un accès avec un rampe.

Devant l'entrée de la bibliothèque, il faudra agrandir la largeur du trottoir.

A l'école, si un élève ne peut pas accéder à une classe, celle du bas peut l'accueillir donc les institutrices échangeront de classes.

Sur le parvis de l'église il y a des marches

Au niveau du cimetière, il y a une allée non goudronnée et il faudra créer une rampe au niveau du portillon.

Des propositions d'agencement ont également été faite pour la salle des fêtes.

Pour l'aménagement du bourg, lors de la dernière rencontre, il a été abordé la visite de certaines communes tel que Luitré, Chailland, Vautorte...

Monsieur le Maire demande quand peut avoir lieu cette rencontre. Il est proposé aux élus de la faire avant la réunion avec Atelier du Marais fixée au jeudi 21 juillet.

Le mardi 19 juillet à 19h est donc proposé aux élus disponibles.

### **2016-62 Vote du taux de l'indemnité des élus.**

Monsieur le Maire informe les élus de la réception d'une dépêche de l'AMF sur laquelle il est indiqué que l'indice est revalorisé au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et qu'il convient de prendre une délibération en indiquant uniquement le taux alloué au maire et aux adjoints.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe le taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 13 mai 2014 portant délégation de fonctions à Messieurs MORAND Hervé, HATTE Valéry et GUYOT Bruno et Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 860 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%

Considérant que pour une commune de 860 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8.25%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
  - maire : 31 % de l'indice 1015
  - 1<sup>er</sup> adjoint : 8,25%.de l'indice 1015
  - 2<sup>ème</sup> adjoint : 8,25% de l'indice 1015
  - autres adjoints : 8,25% de l'indice 1015
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

## **2016-63 Demande d'achat de matériel informatique pour l'école**

Madame CROTTEREAU-RAGARU informe les élus que lors du dernier conseil d'école, il a été proposé d'acheter des ordinateurs pour les classes de maternelles.

Madame CHAUMONT a donc pris contact avec Ordi solidaire qui revend du matériel d'occasion.

Ce fournisseur de matériel d'occasion reconditionné propose donc :

- 6 unité centrale à 145 € l'unité soit 870 €
- 6 écran à 56 € l'unité soit 336 €

Soit un coût total de 1206 € avec une garantie de 6 mois.

Les enseignantes souhaitent également avoir une connexion internet dans toutes les classes. Il convient qu'un agent vérifie que toutes les classes soient bien desservies.

Pour financer cette acquisition, il avait été prévu au BP 2016 une enveloppe de 20 000 € pour l'achat de matériels divers. Sur cette somme, il a été dépensé à ce jour la somme de 12 834 €, il reste donc un peu plus de 7 000 € disponibles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** d'acheter 6 ordinateurs pour l'école pour un montant de 1 206 €.
- **Autorise** Madame CHAUMONT la directrice de passer la commande.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat.

## **Questions diverses.**

Accès à la fibre optique : La communauté de communes de l'Ernée avance sur le sujet, il en a été question au bureau des maires. Monsieur le Maire informe les élus que le coût restant à charge de la CCE (soit environ 1/3 du coût total) s'élève à 500 € la prise, à savoir qu'il en faudra environ 11 000 sur le territoire. Cette participation de la collectivité est déjà organisée d'un point de vue budgétaire.

Table de pique-nique : Elle sera prochainement installée

Foin au terrain de foot : Monsieur GUYOT informe que les bottes de foin seront vendues 1.20 € aux habitants de st Hilaire et 1.50 € pour les personnes hors communes dans la limite de 20 bottes maximum par candidat à l'achat.

Logement 5 place de l'Eglise : Le logement a été visité pour les problèmes de logement et le problème d'évacuation de l'eau au niveau de la cour. Concernant le chauffage, il s'agit d'un système électrique avec des convecteurs un peu "dépassés". Le thermostat est usagé et l'isolation n'est sûrement pas au top. Des améliorations seront donc à porter. Pour ce qui est de la cour, il faudra revoir le système d'évacuation des eaux pluviales car lorsqu'il pleut beaucoup le tuyau d'évacuation n'est pas assez grand pour tout évacuer. Au niveau des cloisons des réparations devront être réalisées par le locataire.

Logement 7 place de l'Eglise : Le changement de douche est fait. Reste le portail à voir.

Ecole : Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est mis en place. Le portail vert n'est pas assez haut donc Raphaël voit, soit pour le rehausser soit pour le changer. Des devis sont en cours.

Règlement de la cantine : A quoi sert-il ? Est-il vraiment utilisé par les agents ? oui car certains enfants ont été convoqué en mairie et le règlement a servi de base pour rappeler aux enfants comment ils doivent se comporter. La question de la remise à zéro des points tous les mois a été soulevé et sera revu avec le personnel.

## **Réunion à venir :**

Le prochain conseil municipal est fixé le mardi 02 août 2016 à 20h30 si des sujets sont à aborder.

La séance est levée à 00h00.

<b>ELUS</b>	<b>ELUS</b>
Madame BALU Stéphanie	Madame GOURNAY Christelle Excusée
Monsieur BETTON Amand	Monsieur GUYOT Bruno
Monsieur HATTE Valéry	Madame CHILOU Laurence
Madame MICHINEAU Estelle	Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine
Monsieur MORAND Hervé	Monsieur GARNIER Arnaud Excusé
Monsieur QUINTON Christian	